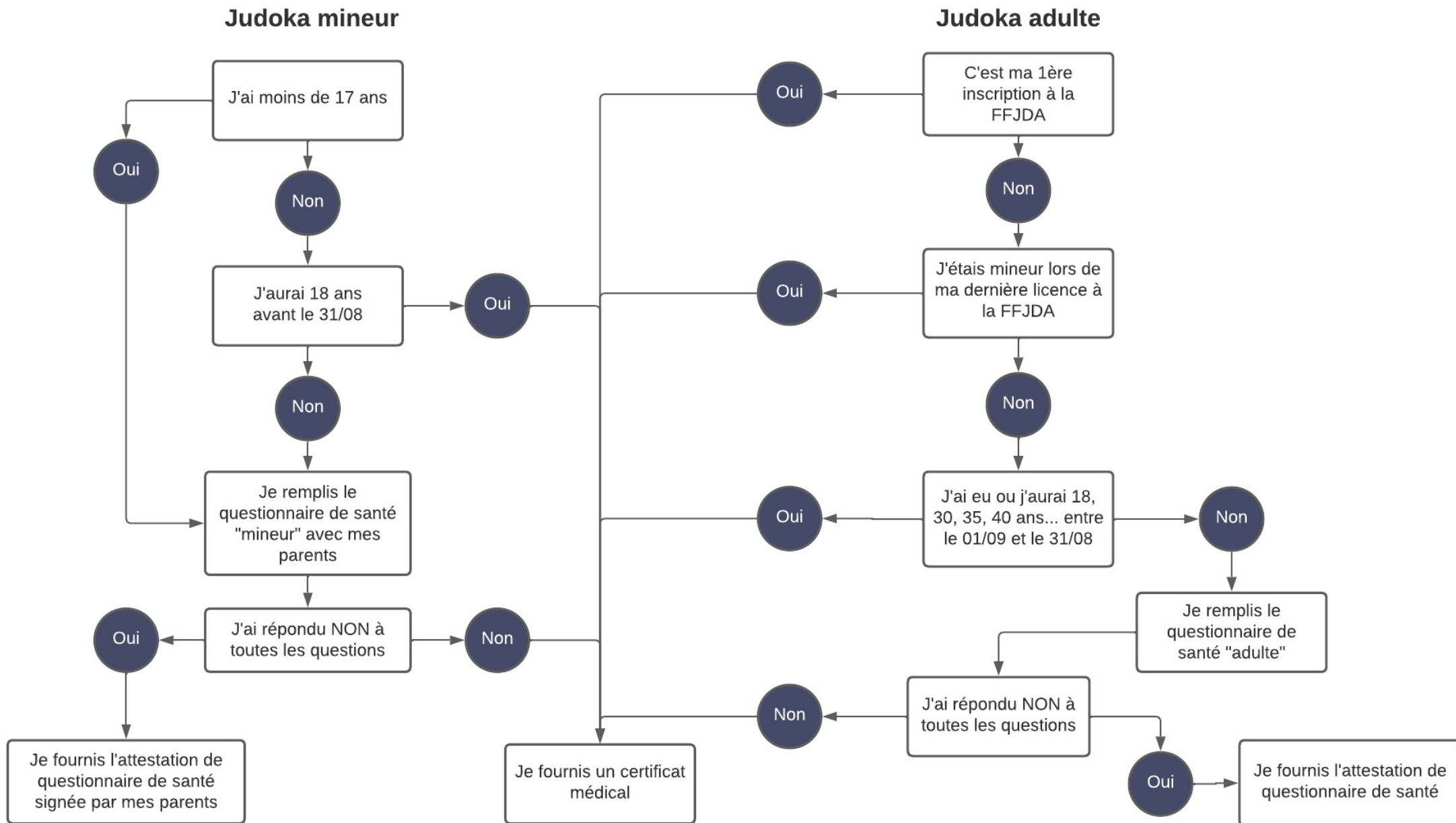


Quand faut-il fournir un certificat médical ?



Les dates d'anniversaires sont pris en compte pour la saison sportive qui va du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Il est toujours possible de fournir un certificat médical au lieu de l'attestation de questionnaire de santé.

Pour les compétiteurs : n'oubliez pas de faire indiquer sur le certificat médical et dans votre passeport sportif que la pratique en compétition est autorisée